CHARTE DU JOUEUR EN CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE

Je m'engage à me rendre disponible pour toutes les rencontres du championnat selon le planning établi par le capitaine de mon équipe.

Je m'engage à être disponible sur l'ensemble de la journée de championnat y compris le double et pas seulement pour mon simple.

Je m'engage à jouer tous les matchs qu'ils soient programmés à Rezé ou à l'extérieur.

Je cultive l'esprit d'équipe (on vient ensemble, on joue ensemble, on repart ensemble… voire on mange ensemble).

Je peux pour chaque journée de championnat me rendre disponible entre le samedi 12h00 et le dimanche 18h00, les clubs pouvant fixer selon leurs disponibilités de salles (souvent programmation samedi à 14h, dimanche à 9h et dimanche à 14h).

Pour les matchs ayant lieu à Rezé, je suis garant avec mon capitaine de l'état de la salle de convivialité, des vestiaires, de la salle d'échauffement et des cours (entretien, fermeture…).

Les équipes étant généralement constituées d'un ou deux remplaçants, je ne pourrai pas jouer l'ensemble des 7 matches de la saison. Je m'engage malgré tout à participer à la Vie du club en "donnant" 1 journée de présence (aux moments des matchs des autres équipes du club, des tournois organisés par le club (3 par an)...) sur demande de mon capitaine d'équipe.

Dans le cas où je ne pourrais pas accepter ou n'accepterais pas l'ensemble des règles reprises dans cette charte, alors je ne pourrais pas être intégré de façon officielle à une équipe homme ou femme. Je peux néanmoins demander à faire partie de la Réserve et à être appelé en fonction de mes disponibilités pour 1 ou plusieurs matches de championnat (pour palier aux blessures et autres évènements imprévus des titulaires d'un équipe).